

Du 8 Avril 2026



District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : <http://savoie.fff.fr>



DEMANDE DE MEDAILLES de DISTRICT DE SAVOIE 2025/2026



Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis plusieurs années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant de recevoir une médaille de DISTRICT.

Pour cela, vous devez remplir le formulaire que vous trouverez en annexe du PV hebdomadaire et le retourner par mail **au Secrétariat du District de Savoie**, avant le 20 avril 2026 **déla**i de rigueur.

Condition

Médaille d'Argent à partir de **5 ans** dans un club.

Médaille d'Or à partir de **10 ans** dans un club *5 ans entre chaque médaille*.

- Le nombre d'année en tant que joueur n'est pas prise en compte.
- Une médaille par club, par année sportive.
- Le club qui organise l'assemblée générale de District peut demander plusieurs médailles (3 maximum)
- Le club qui fête un évènement particulier (anniversaire) peut également demander plusieurs médailles.

SOMMAIRE

Comité Directeur	page 2	Commission Futsal	pages 19 à 20
Commission des Médailles.....	page 3	Commission des Coupes	pages 21 à 24
Secrétariat	page 4	Commission Féminines	page 25
Commission FAVA	page 5	Commission Critérium Féminin séniors	page 26
Trésorerie	page 5	Commission Technique	pages 27 à 29
Commission Délégations	page 6	Commission des Règlements	page 30
Commission FMI	page 7	Commission d'Appel Disciplinaire	pages 31 à 32
Commission Sportive	pages 8 à 10	Commission des Arbitres	pages 33 à 36
Commission PEF	page 11	Commission Prévention et Ethique	page 37
Commission des Jeunes	pages 12 à 18	Commission de Discipline	pages 38 à 40
		Annexes :	page 41



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



Foot SAVOIE



PV N° 763 du 8 Avril 2026

COMITÉ DIRECTEUR

Mardi 7 avril 2026

Journée des bénévoles

Elle se déroulera à l'occasion de la finale de la coupe de France le vendredi 22 mai au stade de France avec journée festive le samedi 23 mai.

Le départ est prévu depuis Chambéry en TGV tôt le vendredi matin, le retour en TGV tard le samedi soir.

Les clubs suivants sont priés de nous désigner un(e) bénévole avant **le 25 avril** : ENT VAL D'HYERES, COGNIN SPORTS, FC SAINT MICHEL SP, CA MAURIENNE F. SAINT JEAN DE MAURIENNE, F.C. LA ROCHETTE, FC CHAMBOTTE, Sans réponse à cette date, d'autres clubs seront choisis.

Pour participer à la journée des Bénévoles, il faut le nom, prénom, numéro de licence de la personne proposée, être licencié(e) FFF et dirigeant(e) depuis au moins 7 ans, avoir un minimum de 18 ans à la date de l'événement.

Note aux clubs - ANS

Campagne 2026 subventions ANS :

Comme toutes les années, cette campagne s'ouvre pour les clubs. Il faut déposer les dossiers sur l'outil "Compte Asso". Voir explications en annexe du PV.

Dès que nous aurons des informations supplémentaires, nous les ferons paraître.

Le district se tient à votre disposition pour plus de renseignements.





COMMISSION DES MEDAILLES

Présidente : Carole VINIT - 07 88 67 32 78

Membre : Maurice BILLAUD

Réunion du mardi 7 avril 2026

DEMANDE DE MEDAILLES de DISTRICT DE SAVOIE 2025/2026



Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis plusieurs années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant de recevoir une médaille de DISTRICT.

Pour cela, vous devez remplir le formulaire que vous trouverez en annexe du PV hebdomadaire et le retourner par mail [au Secrétariat du District de Savoie](#), avant le 20 avril 2026 **déla**i de rigueur.

Condition

Médaille d'Argent à partir de **5 ans** dans un club.

Médaille d'Or à partir de **10 ans** dans un club *5 ans entre chaque médaille*.

- Le nombre d'année en tant que joueur n'est pas prise en compte.
- Une médaille par club, par année sportive.
- Le club qui organise l'assemblée générale de District peut demander plusieurs médailles (3 maximum)
- Le club qui fête un évènement particulier (anniversaire) peut également demander plusieurs médailles.

Crédit  Mutuel



SECRÉTARIAT

Réunion du mardi 7 avril 2026

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 30 mars au 7 avril 2026

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

ALBERTVILLE FOOT 73 - CHARTREUSE GUIERS

Commission des Règlements :

F.C. DU NIVOLET - ENT. S. DE TARENDAISE – FC ST BALDOPH – COGNIN SP -

Commission Sportive:

A.S. LA BRIDOIRE - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - AIX F.C. (3) - C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE - U.S. GRAND MONT LA BATHIE - ENT. VAL D'HYERES - U.S.C. AIGUEBELLE - A.S. D'UGINE – ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY – US LA MOTTE SERVOLEX – FC CHAMBOTTE – US DOMESSIN - CHARTREUSE GUIERS - F.C. DU NIVOLET - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - FUTSAL BOURGET UNITED -

Commission De Discipline

Courrier :

FC DU NIVOLET

Rapport :

LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY - US CHARTREUSE GUIERS - TAYLAN Baris - CROZIO Cédric. - Jérôme SPADA

Commission Des Arbitres :

F.C. BELLE ETOILE MERCURY – Gabin BARLET – US CHARTREUSE GUIERS – Henri VINCENT - FUTSAL BOURGET UNITED -

Commission des Coupes :

AIX F.C. - U.S.C. AIGUEBELLE – FC CHAMBOTTE – CHARTREUSE GUIERS

Commission FMI :

FUTSAL BOURGET UNITED

Commission Ethique et Incivilité :

US CHARTREUSE GUIERS



COMMISSION FAFA

Réunion du mardi 7 avril 2026

Information F.A.F.A. Emploi

L'outil informatique pour la saisie des dossiers FAFA Emploi va ouvrir le 15 mars. Le cahier des charges n'est pas encore paru, mais il semblerait que l'aide financière soit augmentée. Il y a un quota par ligue, et donc par district (1 dossier ETP, peut-être 1,5 pour la Savoie). De ce fait, il est plus que jamais **extrêmement important que les clubs constituent leur dossier dès à présent**. Ceci pour des embauches prévues à compter de juillet 2026. Un entretien avec le club devra obligatoirement être organisé. Le président reste à votre disposition pour la constitution des dossiers.

Pour rappel, le district dispose de 1 dossier, peut-être 2.

A ce jour, 2 clubs ont fait part de leur candidature à ce dispositif : FC LAISSAUD et US LA MOTTE SERVOLEX. Ces clubs devront obligatoirement organiser une rencontre avec le président du district **avant le 16 avril** afin de finaliser les éléments du dossier.

TRÉSORERIE

Mercredi 8 avril 2026

Virements :

➤ ENT FOOTBALL CHAUTAGNE 300.00 €

IMPORTANT

Noter OBLIGATOIREMENT votre numéro d'affiliation dans le libellé de vos virements.

Merci au club ayant procédé à un virement le 25 mars 2026 de **416.02 €** de se manifester, car dans le libellé du virement, **nous n'avons ni le numéro d'affiliation, ni le nom du club.**





COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

Réunion du mardi 7 avril 2026

Responsable des Désignations :
Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement se faire avant le lundi 18h00,**
Précédent la rencontre.

Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.

Cette demande doit être faite via l'adresse officielle du club : n°affiliation@laurafoot.net

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci -joint :

[DEMANDE DE DÉLÉGUÉ PAR LES CLUBS](#)

Où

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/DEMANDE-DE-DELEGUE-PAR-LES-CLUBS-3.xlsx>



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Réunion du mardi 7 avril 2026

Président : Patrick JANET 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

FMI : ATTENTION ARRET des anciennes versions FMI

Comme cela a déjà été acté et précisé à plusieurs reprises, nous vous rappelons l'évolution concernant l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI).

Les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, deviennent inutilisables à compter du 1 avril

L'ensemble des clubs devra impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16.

FMI : caractéristiques des tablettes pour version WEBAPP

Un courrier a été envoyé à tous les clubs concernant cette nouvelle application, dans lequel vous trouverez les caractéristiques indispensables au bon fonctionnement des tablettes

Point d'Attention :

La version d'Android doit être au moins la version 12

Alerte :

Certaines tablettes de certains constructeurs en version Android 15 n'autorise pas la mise en place de la version WEBAPP

Soyez prudent pour l'achat

En termes de choix, les tablettes conseillées sont :

- Préconisation de la FFF :
Marques connues (Samsung, Lenovo ou Apple par exemple)
- Les tablettes fournies par le district : LOGICOM





COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du mardi 7 avril 2026

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF

Championnat Séniors ARTICLE 34.1.2.1 du District de Savoie :

Les demandes de modification de match doivent OBLIGATOIREMENT être saisies sur FOOT CLUBS avant le lundi 12H qui précède la rencontre du Week- end. Il faut absolument répondre à chaque demande que ce soit favorablement ou pas, si la réponse est négative il faut OBLIGATOIREMENT mettre le motif du refus avant le lundi 12H. Toute demande arrivant après 12H sera hors délai.

COURRIER CLUB

AIX FC 3 : lu et noté, nous avons bien reçu votre demande sur Footclubs pour avancer votre rencontre D4A du 11 avril 2026, en attente de la réponse de U.S LA MOTTE SERVOLEX, maintenu à 20H.

NOTES AUX CLUBS

A.S MONT JOVET BOZEL 2 :

Match Aller N°55477955 D5A du 08/03/2026 rencontre inversée ENT. F CHAUTAGNE2/AS BOZEL2.

La Commission Sportive vous a demandé sur PV N°761 de nous faire parvenir l'Arrêté Municipal de la rencontre D5A du 08 mars 2026 suite à votre terrain impraticable avant le 06/04/2026 celui-ci n'ayant pas été reçu, la commission applique le règlement du District et fait suivre une fiche navette à la trésorerie. (Document demandé non parvenu).

A.S MONT JOVET BOZEL 2 :

Match n°55480601 D5A du 29/03/2026 A.S MONT JOVET BOZEL 2 contre MARTHOD SP 1.

Reçu compte rendu de Mme LECHALARD pour terrain impraticable (terrain Maxime PAUTOT BOZEL).

Article 26-3 :

Le Club recevant sera tenu, après décision du délégué de secteur, d'avertir :

- le Club adverse,
- l'arbitre,
- les arbitres assistants,
- éventuellement le contrôleur d'arbitres et le délégué s'il y a lieu, pour que ceux-ci ne se déplacent pas, par mail en précisant à toutes les parties concernées le nom du délégué de secteur.

Le Club devra, en outre, adresser immédiatement au District un courrier électronique avec messagerie officielle du club faisant connaître la décision du délégué de secteur et précisant le nom de ce dernier.

* courrier électronique avec messagerie officielle du club non reçu dans les 48H au District (commission sportive)

*Le club de MARTHOD SP 1 s'étant déplacé à BOZEL n'ayant pas de communication de ce report, le club de AS BOZEL doit indemniser les frais de déplacement, une fiche navette sera effectuée pour la trésorerie.

Décision,

La commission sportive reprogramme le match vendredi 1^{er} MAI à 15H.



NOTES AUX CLUBS - Rappel

Huit clos :

L'organisation d'une rencontre de lever de rideau préalable à un match devant se dérouler à huis clos est strictement interdite. Le club dont le terrain ne permettrait pas de faire observer le huis clos devra trouver un terrain de substitution remplissant les conditions exigées

En cas terrain impraticable (arrêté municipal ou constat de délégué de secteur), les responsables de la commission sportive doivent OBLIGATOIREMENT être prévenus par téléphone (message vocal si besoin), les clubs recevant ne respectant pas ces directives seront amendés.

Responsables Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31

Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93

DEMANDE DE MODIFICATIONS POUR LE 11 et 12 AVRIL 2026

D4B du 12 avril 2026 :

Match n° 53976969 AF73 / ST REMY UN. SP se déroulera à 12H45 (terrain Synthétique ALBERTVILLE).

D3B du 12 avril 2026 :

Match n°53996822 U.O. ALBERTVILLE 2/ CŒUR DE SAVOIE SF 1 se déroulera à 15H (Terrain Synthétique ALBERTVILLE), demande de modification hors délai

D4B du 11 avril 2026 :

Match n° 53998185 HAUTE TARENTEISE 2/ A.S CUINES 2 se déroulera à 18H (stade J.C ROCCA PLAGNE TARENTEISE) avec accord des deux clubs et la commission Sportive.

D4A du 12 avril 2026 :

Match n° 53975701 U.S LA RAVOIRE 2/ F.C PONT 1 se déroulera à 12H30 (Stade M. BASSET -SY-T4 LA RAVOIRE). Accord de la commission Sportive

D1 du 11 avril 2026 :

Match n° 53998769 COGNIN SP1/ ES TARENTEISE 2 demande d'avancer la rencontre à 19H, (stade du Château PN-T5-E6 COGNIN) accord du club adverse et de la commission Sportive.

D3A du 12 avril 2026 :

Match n° 53974493 AS BRIDOIRE 1/ LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY 1 demande de reculer l'horaire à 15H30 refus du club adverse maintenu à 15H (stade Municipal-PN-T5 LA BRIDOIRE).

D4A du 11 avril 2026 :

Match n° 53975702 AIX F.C 3/ US LA MOTTE SERVOLEX 3, demande d'avancer la Rencontre à 18H (stade Garibaldi Synthétique) maintenu à 20H, pas de réponse du club adverse.

MATCH COMMISSIONS COMPÉTENTES

Commission règlement : Réserve

Match n° 53975479 D4A du 29 mars 2026 FC ST BALDOPH 2 : AIX FC 3.



Foot SAVOIE



PV N° 763 du 8 Avril 2026

Commission règlement : Réserve

Match n° 53975225 D4A du 29 mars 2026 FC PONT : FC DU NIVOLET 2.

Commission règlement : Evocation

Match n° 53976693 D1 du 22 mars 2026 U.S.C AIGUEBELLE 1 /ES TARENTEISE 2.

Commission Appel réglementaire LAuRAFoot du 27 mars 2026

Match n° 53975575 D2 du 30 novembre 2025 F.C NIVOLET 1/ US CHARTREUSE 1.

Commission discipline en attente décision avant homologation :

Match n° 53974486 D3A du 08 mars 2026 F.C SUD LAC 1 contre HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY 1.

Commission Appel Disciplinaire en attente décision avant homologation :

Match arrêté n° 53998758 D1 du 23 novembre 2025 COGNIN SP1/ A. PORTUGAIS. CROIX. ROUGE 1.

HOMOLOGATIONS

Match n° 53975622 US LA MOTTE SERVOLEX 2/ FC DE HAUTE TARENTEISE D2 du 8 mars 2026

Décide match perdu par pénalité pour le club de l'US LA MOTTE SERVOLEX 2

Résultat : U.S LA MOTTE SERVOLEX 2 :	0 but,	moins (-1) pt
F.C DE HAUTE TARENTEISE 1 :	0 but,	3 pts ;



**PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE**
UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr





COMMISSION PEF

PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL

Membres : Damien BILLIET, Edouard FROGER, Alain CAREGLIO, Christelle LEVASSEUR



Le mercredi 17 juin 2026 se tiendra la deuxième édition de la « **Faites du PEF** » à **LAISSAUD** !

16 clubs seront invités à positionner une équipe U10 – U11 de 6 à 7 joueurs pour cet après-midi festif.

Les conditions à remplir afin d'être convié à cet évènement sont :

- 1- Être engagé dans le PEF sur la plateforme (Possible via Footclubs ➡ développer son club ➡ projet Club Projet
➡ Educatif)
- 2- Avoir formalisé et fait remonter 3 actions sur la plateforme PEF

Ces conditions sont à remplir **avant le lundi 20 avril 2026 dernier délai.**

Une invitation avec les détails de l'après-midi vous sera alors envoyée par la suite.

Toute la commission compte sur votre engagement dans le cadre du Programme Educatif Fédéral !



COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du mardi 7 avril 2026

CHAMPIONNAT

MATCH DU 18 AVRIL 2026

Match N° 54001898 US-LA RAVOIRE / FC-ST-BALDOPH (match à huit-clos avec 3 arbitres et un délégué se jouera à 17H00.

Match N° 54001902 JS-CHAMBERY / ENTS DRUMATTAZ MOUXY

Match N° 54001903 FC-AIX les BAINS / CHAMBERY SPORT 73 à **GARIBALDI**





Foot SAVOIE



PV N° 763 du 8 Avril 2026

U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Réunion du mardi 7 avril 2026

TOUS les matchs sont programmés à 15H00 et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB avec accord des deux clubs concernés

NOTE AUX CLUBS – RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

LIEUX ET HORAIRES DES MATCHS

Les matchs U 17 du CA MAURIENNE se joueront stade GAVARINI

Les matchs U17 de CHAMBOTTE se joueront toute la saison à LA BIOLLE

Les matchs de la JS CHAMBERIENNE se joueront au stade LEVEL

Les matchs de CHAMBERY-COGNIN se joueront au stade Michel VALLET à CHAMBERY

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du mardi 7 avril 2026

COURRIERS DES CLUBS

ET.S. LE BOURGET DU LAC / C.A. YENNOIS.

Pour répondre à vos demandes de changements de dates ou d'horaire.

Il vous faut le faire par FOOT-CLUB. Avec l'accord du club adverse pour que la commission valide. **ATTENTION, Valider dans les délais sinon refus automatique.**

LIEU DES RENCONTRES (Journée Matchs décalés)

D.3. POULE A. (Journée N°. 07 du mai).

Match N°. 55495011. ET.S. LE BOURGET DU LAC 1 / C.A. YENNOIS 1.

Se joue le **10 mai 2026**. À **13H00**. (Accord des deux clubs).

D.3. POULE B. (Journée N. 07 du 10 mai).

Match NJ°. 55483495. A.S. BARBERAZ 2 / U.S. LA RAVOIRE 2.

Se joue le **12 avril 2026**.



D.3. POULE C. (01 du 15 mars).

Match N°. 55482846. F.C. MERCURY 3 / ENT. BASSE MAURIENNE 1.

Se joue le **samedi 18 avril 2026. À 14 H00.**

PREVISIONNEL DE RENCONTRES

D.3. POULE A. (Journée N°. 03 du 29 mars).

Match N°. 55494990. ET.S. LE BOURGET DU LAC 1 / U.S. LA MOTTE 3. Se joue le **17 mai 2026.**

D.3.POULE A. (Journée N°. 09 du 31 mai).

Match N°. 55495021. ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY 2 / F.C. CHAMBOTTE 2.

Accord des deux clubs pour jouer le **SAMEDI 30 mai à 15H00.**

Journée N°.05. ENT.FC MAURIENNE 2 / LA SAVOYARDE 2 SE JOUE LE **26 avril OU INVERSEMENT.**

U13

Yann Thill 06 50 96 07 02

Réunion du mardi 7 avril 2026

INFO AUX CLUBS

Rappel du règlement aux clubs : vous devez envoyer un mail au District de Savoie pour toute équipe forfait avant le lundi suivant le match.

Nous rappelons que les matchs reportés sont fixés à des dates prévues dans le calendrier sportif du District, établi et disponible sur le site. Les dates ne sont pas choisies au hasard, en tenant compte des contraintes liées aux vacances et aux ponts.

Les équipes concernées par la PITCH, les matchs sont déplacés au samedi 23 mai aux heures initialement prévues.

Le site du district étant à jour.

Nous rappelons au club du C.A. YENNOIS d'utiliser la FMI pour chacune de ses équipes et de nous faire parvenir les feuilles de match, réclamées plusieurs fois avant sanction.

La règle reste la même : pour la phase de printemps, seules les modifications (changement de date, d'horaire, de lieu, de stade, inversion, etc.) saisies sur FOOT-CLUB seront prises en compte, et ce, jusqu'au lundi précédent la date du match à 17h.

Aucune demande transmise par mail ne pourra désormais être traitée.

Nous vous remercions par conséquent de bien vouloir vérifier chaque semaine les notifications et demandes de modification directement sur la plateforme FOOT-CLUB.

Les poules composées de 10 ou 12 équipes créent des journées supplémentaires que nous ne pouvons supprimer. La phase de printemps se déroulera bien sur 8 journées.

Les journées affichées du 27 / 29 ET 30 JUIN NE SONT PAS A JOUER !!!

**L'ensemble de la catégorie U13.
Avec l'obligation de la transmettre au plus tard le dimanche soir avant 20h00.**

Utilisation de la FMI est obligatoire



DATE ET LISTE DES MATCHS REPORTE POUR INTEMPERIE

JEUDI 16 AVRIL :

SAUF ACCORD ENTRE CLUB POUR JOUER UN MERCREDI PRÉCÉDANT.

ENT. VAL D'HYERES 1 contre U.S. LA RAVOIRE 1 **D1 Poule B**

SAMEDI 18 AVRIL :

A.S. MONT JOVET BOZEL 2 contre C.A. MAURIENNE **D2 Poule C**

A.S. HTE COMBE SAVOIE 1 contre U.S. MODANE 2 **D1 Poule C**

A.S. HTE COMBE SAVOIE 2 contre ENT. BASSE MAURIENNE 2 **D3 Poule C**

SAMEDI 23 MAI :

SAUF ACCORD ENTRE CLUB POUR JOUER UN MERCREDI PRÉCÉDANT.

GAPS 2 contre G.J. LA SAVOYARDE 3 **D2 Poule A**

GAPS 3 contre G.J. LA SAVOYARDE 4 **D3 Poule A.**

U.O. ALBERTVILLE contre CA MAURIENNE **D2 Poule C**

LIEU ET DATE DES MATCHS REPORTE POUR COUPE PITCH

SAMEDI 23 MAI :

SAUF ACCORD ENTRE CLUB POUR JOUER UN MERCREDI.

GJ LA SAVOYARDE 1 contre ST PIERRE 1 **D1 Poule A**

GAPS 1 contre CHAMBERY SPORT 73 1 **D1 Poule A**

ENT. BASSE MAURIENNE 1 contre A.S. HTE COMBE SAVOIE 1 **D1 Poule C**

ATTENTE RETOUR DES FEUILLES DE MATCHS ET RESULTATS

1^{ère} JOURNÉE DU 14/03/26

- C.A. YENNOIS 1 contre J.S. CHAMBERIENNE 1 **D1 Poule B**
- C.A. YENNOIS 2 contre BAUGES F.C. 2 **D3 Poule B**
- ENT. BASSE MAURIENNE 1 contre CHAMBERY SAVOIE FOOT 3 **D1 Poule C**
- E.S. TARENTOISE 3 contre U.S. GRAND LA BATHIE 2 **D3 Poule C**

1^{ère} JOURNÉE DU 04/04/26

- A.S. MONT JOVET BOZEL 2 contre F.C.LA ROCHETTE **D2 Poule C**

2^{ème} JOURNÉE DU 21/03/26

- E.S. TARENTOISE 1 contre A.S. BARBERAZ **D1 Poule C**

3^{ème} JOURNÉE DU 28/03/26

- C.A. YENNOIS 2 contre GJUSCC 2 **D3 Poule C**



AMENDES POUR FORFAIT

55550159	U13	28/03/2026	G.J. LA SAVOYARDE 5	FORFAIT	35 €
55550213	U13	28/03/2026	U.S. GRAND LA BATHIE 2	FORFAIT	35 €

AMENDES POUR NON UTILISATION DE LA FMI ET NON ENVOI FEUILLE DE MATCH

55549996	U13	04/04/2026	A.S. MONTJOVET BOZEL 2	NON UTILISATION DE LA FMI	20 €
55549996	U13	04/04/2026	A.S. MONTJOVET BOZEL 2	NON ENVOI FEUILLE DE MATCH	35 €

FMI

- Les FMI sont actives pour les matchs U13 pour toutes les poules D1, D2 et D3.

LA FMI EST OBLIGATOIRE POUR L'ENSEMBLE DES DIVISIONS.

Pensez à installer la nouvelle version

LES FEUILLES DE MATCH NE SERONT A UTILISER UNIQUEMENT EN CAS DE PROBLEME DE FMI.

Les feuilles de match U13 devront être transmises au District de Savoie au plus tard le lundi soir avant 18h00

[Vous pouvez envoyer la feuille de match en photo par mail au District.](#)



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Les nouveaux engagements :

Si vous souhaitez ajouter une ou plusieurs équipes, merci d'adresser un mail officiel à : district@savoie.fff.fr avec copie à efroger@savoie.fff.fr

Tous les calendriers sont disponibles via l'interface F.A.L.

F.A.L. (accessible via Footclubs) :

Pour rappel, en tant qu'utilisateur Footclubs, il faut avoir les profils « Organisation » & « Compétitions » pour accéder au FAL.

Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le F.A.L. :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir (**amende de 35 €**)

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35 €

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles d'effectifs seront amendés de 35 €

Une période 15 jours vous est accordée pour déposer tous les documents, via le F.A.L.

Dans le F.A.L. les feuilles d'effectifs doivent être déposées sur les plateaux U6 et U7 (quand ils sont associés) et sur les plateaux U9 débrouillés et U9 débutants quand vos équipes sont sur les mêmes sites (dépôt de la feuille d'effectif pour chaque niveau ou chaque site).

Information : il est préférable de rendre diffusable les coordonnées de vos référents dans le F.A.L. (mise à jour directe et simultanée dans FootClubs et donc sur le site du District).

Le correspondant Footclubs est habilité à rendre vos coordonnées diffusables.

Les modifications de sites (lieu ou stade) et des horaires sont gérées uniquement par le centre de gestion. Merci de nous transmettre vos modifications dans les meilleurs délais à J-5 (le lundi précédent le plateau ou le critérium du samedi).

Tous les documents relatifs à l'organisation des pratiques U6/U7, U9 et U11 sont disponibles sur le site du District de Savoie de Football :

<https://savoie.fff.fr/simple/pratiques-u7-u9-u11-u13/>



Foot SAVOIE



PV N° 763 du 8 Avril 2026

U9 Philippe SALVATORE 06 14 69 02 38

Réunion du mardi 7 avril 2026

LE CLUB CI-DESSOUS SERA AMENDÉS DE 35 €, SI LA FEUILLE DE PLATEAU DE LA JOURNEE DU SAMEDI 28 MARS 2026 NE SERA PAS PARVENUE AVANT LE LUNDI 13 AVRIL 2026.

AS NOVALAISIEENNE

LES CLUBS CI-DESSOUS SERONT AMENDÉS DE 35 €, SI LEUR FEUILLE DE PRESENCE DE LA JOURNEE DU 28 MARS 2026 NE SONT PAS PARVENUE AVANT LE LUNDI 13 AVRIL 2026.

**CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN
FC ST BALDOPH
US DOMESSIN
AS CUINES LA CHAMBRE
USC AIGUEBELLE
UO ALBERTVILLE
AS MONT JOVET BOZEL
FC VILLARGONDRAN**

METTRE VOS FEUILLES DE PLATEAU ET DE PRESENCE SUR LES DEUX SECTEURS, DEBROUILLES ET DEBUTANTS.



COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du mardi 7 avril 2026

CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL

LES CALENDRIERS SONT EN LIGNE.
POULE HAUTE SUR LE SITE DU DISTRICT DE L'ISERE.

CORRESPONDANT DU DISTRICT 38 : M CARRETERO Christophe 06 99 88 64 01
Carretero.c70@gmail.com

POULE BASSE SUR LE SITE DU DISTRICT DE LA SAVOIE.

Journée_6

Reporté date ultérieure

FUTSAL LAC ANNECY 2

-

FUTSALBOURGET UNITED

VENDREDI 17 AVRIL 2026 - 21H00

A. FUTSAL ROCHETTE O 2

-

US CLUSE BONNEVILLE FORON 74 2

POULE HAUTE

Journée_7

7

MERCREDI 15 AVRIL 2026 - 21H00

U.S. CHARTREUSE GUIE

-

USBE

JEUDI 16 AVRIL 2026 - 21H15

A.S. FUTSAL MOUTIERS

-

THONON AS

SAMEDI 18 AVRIL 2026 - 20H00

AFK MONTMELIAN

-

FUTSAL PICASSO 2

DIMANCHE 19 AVRIL 2026 - 19H00



BASE FC Grenoble Forfait général

FUTSAL PAYS VOIRON

Journée 10

SAMEDI 11 AVRIL 2026 17H00

AFK MONTMELIAN

AS THONON

CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL - mode de défraiement des arbitres

Comme vous le savez, le mode de défraiement des arbitres est différent entre le district de Savoie / Haute-Savoie et de l'Isère.

Après discussion avec le président de la commission Futsal du district de Savoie et avec l'aval de nos présidents de district respectif (73 et 38), voici ce qui nous apparaît comme la meilleure solution :

- Pour les équipes d'Isère jouant en Savoie / Haute Savoie : Pas d'arbitres à régler.
- Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club de Savoie / Haute Savoie : Le club recevant règle les 2 arbitres.
- Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club d'Isère : Chaque club règle les 2 arbitres.
- Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Isère : Pas d'arbitres à régler.
- Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Savoie / Haute Savoie : Fonctionnement habituel.

Pour le temps de jeu où une différence est pratiquée.

En Isère, temps de jeu de 2 fois 20 minutes en temps décompté.

En Savoie/Haute Savoie, si le gymnase a des installations le permettant et 2 arbitres officiels présents, choix aux clubs recevant de faire 2 fois 20, temps décompté ou 2 fois 25 sans décompte. La règle officielle dans les lois du jeu étant 2 fois 20, arrêts de jeu décomptés, nous vous demandons au maximum d'appliquer cette formule.

Bien évidemment, la formule choisie doit être confirmée au club se déplaçant avant le début de la rencontre.

Un grand merci aux clubs et encore toutes nos excuses pour cet apport de précisions tardif.



COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Réunion du lundi 6 avril 2026

Présents : Patrick JANET, Jérôme SPADA.

Excusée : Ghislaine RAYNAL

COUPE DE FRANCE 2026-2027 ENGAGEMENTS

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via [FOOTCLUBS](#) des engagements pour l'édition 2026/2027 de la Coupe de France (seniors libres).

► **Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord.**

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 14 juin 2026 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « **engagé** » doit s'afficher.

► **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2025/2026,**
vous devez vous inscrire via le menu :

« Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) »
puis « Fédération Française de Football ».

Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 24 juillet 2026 (dernier délai)

Droits d'engagement : 52 Euros

RETOUR TROPHEE

Merci aux clubs ci-dessous de prévoir le retour des trophées au district
(État correct et propre)



Foot SAVOIE



PV N° 763 du 8 Avril 2026

Coupe du Président U15 à 8

Coupe PILLET U15

Coupe TRONCY U17

Coupe TRIQUET U20

Coupe RAFFIN

Coupe CORTADE

UO ALBERTVILLE

LA MOTTE SERVOLEX

HAUTE TARENTEISE

FC MERCURY

MONTMELIAN AF

USC AIGUEBELLE

CANDIDATURE à L'ORGANISATION DES FINALES

La commission des Coupes et les membres du Comité Directeur ont validés ce lundi 15 décembre 2025 les clubs organisateurs des finales 2025-2026 :

Pour les Coupes U13 PIGNIER- SERALINI et U11 Crédit Agricole du jeudi 14 mai 2026 :

AIX FC

Pour les coupes U15 à 8, U15, U17 et U20 du samedi 13 juin 2026 :

AS BARBERAZ

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 06 juin 2026 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :

VAL D'HYERES

La commission des Coupes remercie les clubs qui ont candidatés mais non retenus

TIRAGE DES COUPES DE SAVOIE

INFORMATION COUPE DE SAVOIE

A partir de cette saison en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, **plus de prolongation (hormis pour les finales)**, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

CORTADE - RAFFIN

1/2 Finale le jeudi 14 mai 2026 à 15h00
Le tirage sera effectué le lundi 13 avril 2026

FEMININES A 8

1/2 Finale le jeudi 14 mai 2026 à 15h00
Le tirage sera effectué le lundi 13 avril 2026

U20 TRIQUET

1/2 Finale le jeudi 14 mai 2026 à 15h00
Le tirage sera effectué le lundi 13 avril 2026



Foot SAVOIE



PV N° 763 du 8 Avril 2026

U18 F

1/2 Finale le 18 avril 2026

FC CHAMBOTTE
AIX FC

US LA MOTTE SERVOLEX
GAPS

Vous avez aussi avec accord des deux clubs la possibilité de jouer ces 1/2 finale aux dates suivantes :
Les 11 avril 2026
en avertissant le district au moins 15 jours avant la date choisie

U17 TRONCY

1/2 Finale le jeudi 14 mai 2026 à 15h00
Le tirage sera effectué le lundi 13 avril 2026

U15 PILLET

1/2 Finale le jeudi 14 mai 2026 à 15h00
Le tirage sera effectué le lundi 13 avril 2026

TIRAGE PRESENT SUR LE FAL

INFORMATION IMPORTANTE SUR LE FAL

Les clubs ayant été tirés recevant et ne pouvant pas recevoir le plateau à l'heure et/ou au lieu prévu, doivent se rapprocher des autres clubs de leur plateau pour définir ensemble des nouvelles modalités.

Merci dans informer la Commission des Coupes.

Pour rappel chaque club doit être en possession d'une feuille d'effectif le jour du plateau avec le nom prénom est numéro de licence des joueurs ainsi qu'un moyen de contrôle de licence (Foot compagnon, listing, etc.)

Des contrôles aléatoires seront faits par les membres de la commission.

Cette feuille d'effectif devra être saisie sur le FAL dès le mercredi suivant avant 16h00.

Le club recevant devra être en possession d'une feuille de plateau qu'il devra compléter et saisir sur le FAL dès le mercredi suivant avant 16h00.

Une amende de 35€ sera établi à tous les clubs ne respectant pas ces avant 2 consignes

L'organisation des rencontres sera réalisée de la façon suivante :

L'éducateur du **club recevant** fera en présence des éducateurs visiteurs un tirage des lettres selon le nombres de clubs sur le plateau

A-B-C-D-E

Ces lettres seront attribuées avant le tirage aux clubs

Vous trouverez dans le lien ci-dessous tous les éléments pour l'organisation des Coupes Jeunes

<https://savoie.fff.fr/simple/coupes-de-savoie-jeunes-u11-et-u13/>

U13 PITCH



Foot SAVOIE



PV N° 763 du 8 Avril 2026

Vous trouverez ci-dessous le lien sur les finales U13 Pitch

https://savoie.fff.fr/simple/festival-pitch-u13-departemental-ce-samedi-28-mars/?doing_wp_cron=1774978378.4219179153442382812500

U13 PIGNIER

2^{ème} tour le samedi 18 avril 2026 à 14h00
2 équipes qualifiées par plateau

Le tirage est en ligne sur le FAL

<https://savoie.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>

U13 SERALINI

2^{ème} tour le samedi 18 avril 2026 à 14h00
2 équipes qualifiées par plateau

Le tirage est en ligne sur le FAL

<https://savoie.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>

U11 CREDIT AGRICOLE

3^{ème} tour le samedi 18 avril 2026 à 10h00
2 équipes qualifiées par plateau

Le tirage sera mis en ligne sur le FAL début avril

<https://savoie.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>



FÉMININES SÉNIORS

Président : **GACHET JACKY** 06 12 22 99 82

Responsable : **Alain HANS** 06 28 06 72 52

Réunion du mardi 7 avril 2026

IMPORTANT

Suite au rajout du club du d'AIX FC dans le championnat « Féminines Séniors district » de printemps et que ce même championnat est en match aller/retour, tous les clubs auront 2 matchs perdus contre AIX FC pour que leur arrivée n'ait aucune incidence sur le classement final.

Les matchs se joueront exactement comme les matchs normaux, FMI, la seule différence sera que tous les matchs contre AIX FC seront homologués à 0 point pour les deux clubs.

CHAMPIONNAT

CHAMPIONNAT LE 12 avril 2026

MATCH N°54502370 ENT F CHAUTAGNE / AIX FC

CHAMPIONNAT LE 19 avril 2026

MATCH N° 54502384 JS CHAMBERY / US DOMESSIN

MATCH N° 54502380 ST REMY / SF CŒUR de SAVOIE

MATCH N° 54502381 ENT APCR ESB / FC LA ROCHETTE

MATCH N° 54502382 ENTF-CHAUTAGNE / FC HAUTE TARENTEISE

MATCH N° 54502383 AIX FC 2 / USC AIGUEBELLE



CRITERIUM FEMININ SENIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : VINIT Carole 07 88 67 32 78

Réunion du mardi 7 avril 2026

PROPOSITION DE PLANNING POUR LE PRINTEMPS

Vous pouvez inverser les matchs en fonction de votre planning (je n'ai pas tenu compte des réceptions et déplacements)

Entre le 30/03 ET LE 12/04 :

FC BAUGES 2 – FC SUD LAC 2
JS CHAMBÉRIENNE 1 – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL 1
MARTHOD SP 2 – CHALLES SF 2
CA YENNE 2 – AS LE MONTCEL 2

Entre le 13/04 ET LE 26/04 :

AS LE MONTCEL 1 – JS CHAMBÉRIENNE 1
CA YENNE 2 – FC BAUGES 2
ENT S DRUMETTAZ 2 – AS NOVALAISE 2

Entre le 27/04 ET LE 10/05 :

JS CHAMBÉRIENNE 2 – CHALLES SF 2
FC BAUGES 2 – MARTHOD SP 2
CA YENNE 2 – FC SUD LAC 2
AS LE MONTCEL 1 – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL 1

Entre le 11/05 ET LE 24/05 :

ENT S DRUMETTAZ 2 – CA YENNE 2
JS CHAMBÉRIENNE 1 – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL 1

Entre le 25/05 ET LE 14/06 :

FC BAUGES 2 – CHALLES SF 2
JS CHAMBÉRIENNE 1 – AS LE MONTCEL 1
ENT S DRUMETTAZ 2 – FC SUD LAC 2
CA YENNE 2 – MARTHOD SP

Pour rappel, les feuilles de match sont **OBLIGATOIRES**, pour raison d'assurance (blessure ou accident) et pour justifier la pratique « loisir ».

Réunion bilan 2025/2026 et perspectives 2026/2027.

Une réunion aura lieu pour tous les clubs, le **lundi 27 avril à 19h00 au district.**

(Clubs présents sur la pratique ou souhaitant créer une équipe en 2026/2027)

A l'occasion, nous remettrons les dotations FFF

INFO :

TOURNOI ES DRUMETTAZ MOUXY LE 6 JUIN 2026

Inscription et règlement au numéro ci-dessous :

Tél : 07 71 10 48 47 – Morgane PELLEGRIN





COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 1^{er} avril 2026

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 - jtranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER – CDFA : 06 10 56 18 18 - efroger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Membres de la Commission Technique :

Samir ALKACHEV - Benjamin ALLART - Abdesslem ARAFA - Abdelouahab BOUHABILA - Guillaume BRANDELY - Christian BROCHE - Thomas COSTE - Hugo COURNARIE - Philippe DHERBEYS - Rafik ES SLASSI - Olivier FRESCHI - Cédric GAUTHIER - Malorie GUETAZ - Titouan HELOIRE - Rony IORI - Jimmy JUGLARET - Roger KAPUNDJU - Benoit LAGARDE - Bertrand LECONTE - Jean Christophe LECOQ - Nicolas PANTEGHINI - Alain PAWELEC - Morgane PELLEGRIN - Marc ROULET - Romain VERGER.

NOTE AUX CLUBS

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire au maximum 2 candidats par club et par formation

Inscription via Portail Clubs OBLIGATOIRE

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
 - Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
 - Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.
- Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

**RAPPEL : Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.
Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.**



FORMATIONS 2025 – 2026

- Formation CFI U10/U13 Mineurs Filles et Garçons - limitée à 16 personnes

Dates : vendredi 20 février 2026 et mardi 7 avril 2026

Lieu : Stade de la Grillette - MERCURY

Coût : 90 €

Inscriptions validées : 16

Maëlle BATTIER MAGNIN (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Charlotte BLEHAUT - Robin DUISIT - Simon MEINIER - Emilien REVET (SAINT PIERRE SPORT)

Shaina LAHRECHE - Shaina MILLIEX (USC AIGUEBELLE)

Samuel MORGADINHO (US LA RAVOIRE)

Léo BAUDIN (UO ALBERTVILLE)

Titouan FREYSSINET - Emma LA RUSSA - Dylan LORGEUX (FC MERCURY)

Ethan BILESIMO SANDRI (AS CUINES)

Louis GAUTHIER (FC LAISSAUD)

Mano GUIBOT SANDRI - Yanis LA RUSSA (FC PAYS VERONNAIS)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 28 janvier 2026.

- Formation CFI Séniors - limitée à 18 personnes

Dates : samedi 14 mars 2026 et samedi 4 avril 2026

Lieu : Stade Guy Favier – LE PONT DE BEAUVOISIN

Coût : 90 €

Inscriptions validées : 18

Mohamed TRAORE (FC NIVOLET)

~~Kévin DELLINGER – Mohamed KASMI (US LA RAVOIRE)~~

Benoit MIELLET (USC AIGUEBELLE)

Mohamed ALTUNGOLLER – Maxime BAU (AS UGINE)

Dorian BODECHER (US PONTOISE)

MIGUET Gilles (AS NOVALAISE)

~~Sébastien MAURIN (SAINT BALDOPH)~~

Allan PAUL (US LA MOTTE SERVOLEX)

Albert MATADI (JS CHAMBÉRIENNE)

Victorien DANNE (ALBERTVILLE FOOT 73)

Romain PERRIERE (FC HAUTE TARENTEISE)

~~Abdelhakim ALIDRA (ETS SEYNOD 74)~~

Philippe NKO'O MEKA (U.S. SEMNOZ VIEUGY 74)

Pierre THABUIS (ENT LANFONNET 74)

Christopher ROCCHI (VALLÉE DU GUIERS 38)

Julien DARRAS (AMPHION PUBLIER 74)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 26 février 2026



- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 4 avril 2026 et mercredi 22 avril 2026

Lieu : Stade Joseph GAVARINI – SAINT JEAN DE MAURIENNE

Coût : 90 €

Inscriptions validées : 10

~~Tiago COSTA FERNANDES (US LA RAVOIRE)~~

~~Derian BODECHER (US PONTOISE)~~

Nicolas GRANIER (JS CHAMBÉRIENNE)

Yanis ZANNA - Enzo BENITEZ (ENT VAL D'HYERES)

Bruno LIGAS (FC SAINT MICHEL)

Salim ABADDAR (CA MAURIENNE)

~~Morad BENCRIH – Isaq BOURAMOULA – Mohamed EL BALI (C.A. BONNEVILLE 74)~~

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 17 mars 2026

FORMATION ANNULÉE
Pour cause de nombreux
désistements de dernières minutes

CERTIFICATIONS 2025 – 2026

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 5 mai 2026

Lieu : à définir

Coût : 60 €

Inscriptions validées : 4

Romain LESUR (AIX FC)

OUTCHIRI Mohamed (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Djamel BOUNEB (FC MOIRANS 38)

Driss SIF (ST PRIEST 69)

Les convocations et les thèmes à étudier ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 26 mars 2026

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 21 mai 2026

Lieu : à définir

Coût : 60 €

Inscriptions reçues : 4

Validation des inscriptions 1 mois avant la certification.





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 7 avril 2026

Président : M. René SAILÉ, Port : 07 84 71 06 82

Membres : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76, M. Francis MOREL-BIRON, M. Jean Marc GUICHARD

COURRIERS

Courrier du club du F C NIVOLET :

Toutes les réserves /Réclamations/Evocation apparaissent sur le site du district sous la notion de RESERVE

Courrier du club de l'ENT S TARENDAISE

En cas d'évocation, et que le motif est avéré, une demande d'explication part au club concerné. »

Dans le cas contraire la décision apparait sur le PV (comme vous le verrez plus loin)

EVOCATIONS

Dossier n° 32 :

Match n°53976697 USC AIGUEBELLE / ENT S TARENDAISE - SENIORS D1 DU 22 mars /2026

Dossier n° 33 :

Match n° 53975225 FC PONT 1 / F.C. DU NIVOLET 2 SENIORS D4 A DU 28 mars 2026

Dossier n° 34 :

Match n° 53975479 F C ST BALDOPH 2 / AIX FC 3 SENIORS D4 A DU 28 mars 2026

DÉCISIONS

Dossier n° 32 :

Match n°53976697 USC AIGUEBELLE / ENT S TARENDAISE - SENIORS D1 DU 22 mars 2026

Evocation du club d'USC AIGUEBELLE concernant la participation du joueur concerné susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre

Evocation recevable



Attendu que le joueur concerné a été suspendu pour un match automatique et 1 match ferme par révocation du sursis avec date d'effet au 01/12/2025

Attendu l'équipe dans laquelle le joueur a repris la compétition, a effectué 2 rencontres :

- Le 7/12/2025 E S TARENTEISE 2 VILLAGONDRAN
- Le 8/3/2026 F C CHAMBOTTE 2 - E S TARENTEISE 2

Le joueur concerné n'était plus en état de suspension pour le match en rubrique.

Par ces motifs, la Commission des Règlements

- Confirme le résultat acquis sur le terrain
- Résultat :

USC AIGUEBELLE :	0 buts,	0 pt
E S TARENTEISE 2 :	2 buts,	3 pts
- Transmet à la Commission compétente pour homologation

Dossier n° 33 :

Match n° 53975225 FC PONT 1 / F.C. DU NIVOLET 2 SENIORS D4 A DU 28 mars 2026

Evocation du club du F C NIVOLET concernant La participation à cette rencontre de plus de 2 mutés (club en infraction vis à vis du statut de l'arbitrage)

Demande rejetée car non conformes à l'article 187.2 des règlements généraux de la FFF
Motif invoqué ne figure pas dans les cas prévus par cet article

Par ces motifs, la Commission des Règlements

- Confirme le résultat acquis sur le terrain
- Résultat :

FC PONT 1 :	2 buts,	1 pt
F.C. DU NIVOLET 2 ::	2 buts,	1 pt
- Transmet à la Commission compétente pour homologation

Dossier n° 34 :

Match n° 53975479 F C ST BALDOPH 2 / AIX FC 3 SENIORS D4 A DU 28 mars 2026

Evocation du club de FC ST BALDOPH concernant La participation à cette rencontre de plus de 6 joueurs mutés et plus de 2 joueurs mutés 'HORS PERIODE'

Demande rejetée car non conformes à l'article 187.2 des règlements généraux de la FFF
Motif invoqué ne figure pas dans les cas prévus par cet article

Par ces motifs, la Commission des Règlements

- Confirme le résultat acquis sur le terrain
- Résultat :

AIX FC 3 :	3 buts,	3 pts
FC ST BALDOPH 2 :	0 but,	0 pt
- Transmet à la Commission compétente pour homologation



COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Vendredi 3 avril 2026

CONVOCATION

Objet : DOSSIER N° 8 : Appel du Club de A. PORTUGAIS CROIX ROUGE et du Comité de direction du District de Savoie de Football contre la décision de la commission de discipline parue dans le PV n° 753 du mercredi 28 janvier 2026 concernant le Match N° 53998758 – COGNIN SP 1 – A. PORTUGAIS CROIX ROUGE 1 – SENIORS D1 – POULE UNIQUE – Du 22/11/2025

Les personnes concernées sont convoquées devant la Commission d'Appel en Matière Disciplinaire du District de Savoie de Football,

Le jeudi 16 avril 2026 à 18h45

Au siège du district de Savoie de Football – Maison des Sports
90, Rue Henri Oreiller – parc de Buisson-Rond
73000 CHAMBÉRY

aux fins d'être entendues sur l'objet cité.

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les licences et les pièces d'identité seront réclamées.

La Commission rappelle qu'à cette audition, vous pouvez éventuellement être accompagné du Conseil de votre choix et qu'en cas de problème grave vous empêchant de vous déplacer, à défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée ou produire vos observations écrites.

Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire.

La commission demande aux personnes convoquées d'attendre dans le hall d'entrée de la Maison des Sports. Un membre de la Commission d'Appel viendra vous accueillir afin de vous rendre à la salle d'audition.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

**Le Président de la Commission,
M. FONTAINE**



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

RESPECTONS NOS ARBITRES
Sans arbitre pas de match

Réunion du vendredi 3 avril 2026

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Alphonse LOMBARD, Gérard SOTO,

Excusés : Mrs Evan BONTRON, Luc ALIX, Remi LEFEBVRE, Emmanuel BONTRON (membre CRA LIGUE AURA), Jacky MESTACH,

COURRIERS, MAILS

Mail, Courrier Arbitre

-M. Gabbin BARLET (DOMESSIN), envoi d'une pièce administrative le concernant

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur

-M. Henri VINCENT accompagnement de M. Mathis GUILLAUD (ST ANDRE LE GAZ), du 22/03/26

Mail, Courrier Club:

-Club de MERCURY, demande explication sur frais d'arbitrage concernant un arbitre sur rencontre du 28/03/26 en U17

-Mail, Courrier Fiches de frais de match FUTSAL :

- Club de CHARTREUSE GUIERS. Envoi de fiches arbitre sur match de FUTSAL du 25/03/26

DEVOIRS ADMINISTRATIFS ARBITRES

La CDA attire l'attention des arbitres,

Nous constatons beaucoup trop d'erreurs sur les feuilles de match des rencontres

Ce qui provoque un travail supplémentaire à plusieurs commissions et service administratif.

Nous vous demandons de prendre correctement vos fonctions administratives avec sérieux :

- Sur les sanctions administratives
- Sur le résultat des matchs
- Sur les blessures
- Sur les frais arbitrage

Si constat régulier des manquements,

Vous vous exposez malheureusement à des sanctions, conformément au règlement intérieur.



A l'attention des Arbitres
et

Information aux Présidents de club, Dirigeants, éducateurs,

D3 – D4 – STAGIAIRES SENIOR : Samedi 11 avril 2026

De 8h30 à 12h00

Liste des arbitres convoqués :

Mmes

Vanessa CORVERA (HAUTE TARENTOISE) Séverine MICHON (CSF) Cathy PETIT (CSF)

Mrs

Abdessamad AIT KHOUYA (ST BALDOPH) Guillaume MARTIN (HAUTE TARENTOISE) Mohamed AMLIL (TARENTOISE) Abdel MOUNIB (HAUT DE CHAMBERY) Mohamed AYARI (indépendant) Djigga NGOM (GFA) Ismael BELAROUCI (NIVOLET) Dylan ROIGNAU (TARENTOISE) Hamza BENKEMOUCHE (JSC) Bastien SAGNIER (HAUTE TARENTOISE) Cedric BENOIT Remi (LA BATHIE) Mohamed SMAILI (LA PONTOISE) Bilel CHAFAI (MERCURY) Badii BOUKHATHEM (NIVOLET) Hamza DUMANDAG (C S F) Yannick DECKER (ST PIERRE SPORT) Ahamada MADI (indépendant) Jacques N'DAYE (NIVOLET) Johnny MULLER (SUD LAC) Florentin RAMEAU (ST BALDOPH) Robin VERDOYA (LA CHAMBOTTE) Esat YLDIRIM (CSF) Grégoire DONNEAUD (CSF) Pierre Louis FREIHER (CŒUR DE SAVOIE) Livio LE BOLLOCH (HAUTE TARENTOISE) Sébastien RIDOLFO (CSF) Remy DELHOMME (MERCURY) Farid DJEHICHE (CHARTREUSE) Jonathan GINIAUX (ST PIERRE SPORT) Moustapha HAMADI (PORT CX ROUGE) Fabrice HAND (MONTMELIAN) Said MAAMRI (C A M) Guillaume MARTIN (HAUTE TARENTOISE) Abdel MOUNIB (HAUT DE CHAMBERY) Djigga NGOM (GFA) Dylan ROIGNAU (TARENTOISE) Bastien SAGNIER (HAUTE TARENTOISE) Mohamed SMAILI (LA PONTOISE) Badii BOUKHATHEM (NIVOLET) Yannick DECKER (ST PIERRE SPORT) Jacques N'DAYE (NIVOLET) Florentin RAMEAU (ST BALDOPH) Lucas BENAÏSSA (AIGUEBELLE) Sofian BOUDRA (AIX LES BAINS) Laurent CHAPPERT (VILLARGONDRAN) Théo BILLIER BILLET (UGINE) Cyril MONGAZON (BOZEL) Jacques SERNA (VILLARGONDRAN) Melih SOY (HAUT DE CHAMBERY) Tristan TRILLAT (DOMESSIN)

A noter

Arbitres en situation d'absence surtout non excusés au regroupement

D1-D2-ASS du 28 mars 2026 :

M. Damien BOUCHER (MONTMELIAN) M. Salim ABADDAR (C A M)

Arbitres D1 D2 ASS convoqués également le 11 avril 2026

M. Salim ABADDAR (C A M), Engin ACARER (YENNE), Mohamed ACHALHI (JSC), Damien BOUCHER (MONTMELIAN), Gérard SOTO (LA RAVOIRE), Baris TAYLAN (COGNIN), Ali BOUBAKER (PONTOISE), Laurent CABY (MONTMELIAN), Mehmet KARABULUT (indépendant), Fabien EXCOFFIER (U O A), Chérif GUENTRAH (LA BRIDOIRE), Youssef LAHMIDI (AIX LES BAINS),



PALIQI Rozana Indisponible du 14/11/2025 au 15/06/2026 Convenance personnelle
ANTUNES Ugo Indisponible du 18/02/2026 au 30/06/2026 Convenance personnelle
VANDURME Nathan Indisponible du 23/11/2025 au 30/06/2026 Raison personnelle
MARTINET Yohan Indisponible du 06/09/2025 au 06/11/2026 Raison personnelle
BELLIR Abdelhamid Indisponible 08/03/2026 au 30/06/2026 le Samedi Raison professionnelle
FOFANA Makan Indisponible du 10/03/2026 au 10/07/2026 Raison professionnelle
ACHALHI Mohamed Indisponible du 01/04/2026 au 31/05/2026 Raison professionnelle
AMLIL Mohamed Indisponible du 14/03/2026 au 25/04/2026 le Samedi Raison professionnelle
MADI Ahamada Indisponible du 01/02/2026 au 30/06/2026 le Dimanche Convenance personnelle
DONNEAUD Grégoire Indisponible du 30/04/26 au 15/05/2026 Raison personnelle
TASSART Benoit Indisponible du 01/03/2026 au 10/05/2026 Raison personnelle
CAUCHETEUX Didier Indisponible du 01/09/2025 au 30/06/2026 Raison personnelle
BEKSAS Aissa Indisponible du 04/10/2025 au 01/06/2026 Samedi de 07H30 à 18H Convenance personnelle
GUENTRAH Cherif Indisponible du 05/03/2026 au 25/07/2026, Raison personnelle
KHAJJOU Acel Indisponible 02/02/2026 au 15/06/2026 de 07H30 à 23H30 Raison personnelle
YILDIRIM Esat Indisponible du 15/03/2025 au 30/06/2026 Samedi de 07H30 à 20H Raison professionnelle
ABADDAR Salim Indisponible du 01/03/2026 au 30/06/2026 Dimanche de 08H à 19H Convenance personnelle
AIT KHOUYA Ilyes Indisponible du 02/03/2026 au 09/05/2026 Convenance personnelle
TAYLOR Felix Indisponible du 21/03/2026 au 30/06/2026 le Dimanche Convenance personnelle
EL BOUZIANI Younes Indisponible du 11/01/2026 au 11/07/2026 Raison professionnelle ou scolaire
ZERAIBI Adel Indisponible du 05/01/2026 au 30/04/2026 Raison professionnelle ou scolaire
AYDOGAN Emir Efe Indisponible du 03/02/2026 au 03/06/2026 Convenance personnelle
DE NARDI Nathan Indisponible du 01/01/2026 au 30/06/2026 Raison professionnelle ou scolaire
LEFEBVRE Remi Indisponible du 07/04/2026 au 20/04/2026 Convenance personnelle
KADRI Iyed Indisponible du 22/03/2026 au 26/04/2026 Convenance personnelle
CORVERA Vanesa Indisponible du 31/03/2026 au 30/06/2026 Convenance personnelle
SIMON Axelle Indisponible du 21/03/2026 au 30/04/2026 Raison scolaire
NDIAYE Jacques Indisponible du 01/04/2026 au 30/05/2026 Convenance personnelle
GINIAUX Jonathan Indisponible du 14/02/2026 au 01/07/2026 de 07H30 à 12H30 Raison professionnelle
MONGAZON Cyril Indisponible du 06/04/2026 au 17/04/2026 Convenance personnelle
DECKER Yannick Indisponible du 04/04/2026 au 11/04/2026 Convenance personnelle
LECORNE Cedric Indisponible du 10/04/2026 au 12/04/2026 Congés
CHAMMY Jamal Indisponible le 12/04/2026 Raison professionnelle
SOTO Gerard Indisponible du 11/04/2026 au 26/04/2026 Raison personnelle
BELAROUCI Ismael Indisponible du 11/04/2026 au 12/04/2026 Raison professionnelle
BENOIT Remi Indisponible du 06/04/2026 au 30/04/2026 Raison personnelle
BOUCHER Damien Indisponible le 12/04/2026 Congés
EXCOFFIER Fabien Indisponible le 11/04/2026 Convenance personnelle
BENKEMOUCHE Hamza Indisponible le 11/04/2026 Raison professionnelle
AIT KHOUYA Abdessamad Indisponible le 11/04/2026 Raison professionnelle
PAROLINI Angelo Indisponible du 11/04/2026 au 12/04/2026 Raison professionnelle
CHAPPERT Laurent Indisponible du 11/04/2026 au 20/04/2026 Congés
MISSON Benoit Indisponible du 06/04/2026 au 04/05/2026 Congés
REIGNIER Maxime Indisponible le 11/04/2026 Raison professionnelle ou scolaire
MAAMRI Saïd Indisponible le 12/04/2026 Convenance personnelle
GIGANTE Yanis Indisponible du 11/04/2026 au 12/04/2026 Convenance personnelle
DE LEO Rubens Indisponible le 11/04/2026 Congés
SMAILI Mohamed Indisponible le 11/04/2026 Raison professionnelle
LOMBARD Alphonse Indisponible du 09/04/2026 au 13/04/2026 Convenance personnelle
RIDOLFO Sébastien Indisponible le 11/04/2026 Convenance personnelle
CAMUS Bernard Indisponible du 28/03/2026 au 17/04/2026 Raison personnelle
OLAGNON Arthur Indisponible du 11/04/2026 au 12/04/2026 Convenance personnelle
DUMONT Taho Indisponible le 11/04/2026 Convenance personnelle
DONNEAUD Aglaé Indisponible du 30/03/2026 au 20/04/2026 Congés
MOLLIER BILLET Theo Indisponible du 11/04/2026 au 12/04/2026 Convenance personnelle



Foot SAVOIE



PV N° 763 du 8 Avril 2026

LE BOLLOC'H LENDERS Livio Indisponible du 12/04/2026 au 13/04/2026 Raison professionnelle
REGENT Maely Indisponible du 30/03/2026 au 12/04/2026 Raison professionnelle ou scolaire

Soit **57** arbitres indisponibles sur **155**
Plus d'1/3
+ celles qui arrivent dans la semaine.

DATES A RETENIR – CDA

Jeudi 09 avril 2026 : Action Sensibilisation à l'arbitrage Club de HAUTE COMBE

Samedi 11 avril 2026 : Regroupement Arbitre D3-D4 et Stagiaires

Lundi 13 avril 2026 : CD, CDA

Jeudi 16 avril 2026 : Action Sensibilisation à l'arbitrage Club de SUD LAC

Samedi 18 avril 2026 : Formation au G Q S

Lundi 20 avril 2026 : CDA

Samedi 25 avril 2026 : Regroupement Arbitre JEUNES et Stagiaires

Lundi 27 avril 2026 : CDA



COMMISSION PRÉVENTION et ÉTHIQUE

Président : Alain CAREGLIO

Réunion du mercredi 8 avril 2026

CAMÉRA EMBARQUÉE

Liste des matchs classés à risques : Caméras embarquées sur les arbitres

Journée 16.

Samedi 11/04.	D1	COGNIN SPORT1 - ES TARENTEISE 2
Dimanche 12/04.	D2	CA MAURIENNE 1 – FC LAISSAUD 1
	D3 A	AS LA BRIDOIRE 1 – LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY 1
	D1 A.	A PORTUGUAIS DE LA CROIX ROUGE 1- FC VILLARGONDRAN 1

Journée 17.

Samedi 18/04	U20	US LA RAVOIRE- FC ST BALDOPH
	D4 A	FC PONT 1 – FC SUD LAC 2
Dimanche 19/04		ES TARENTEISE 2 - U O ALBERTVILLE 1
		D4 LA MOTTE SERVOLEX 3 - FC NIVOLET 2

L'établissement de cette liste est basé sur les éléments recueillis auprès des commissions, Discipline, Rapport et signalement des arbitres ...

Il a aussi mandaté Alain CAREGLIO comme délégué ayant aussi en charge de veiller à la bonne utilisation de cet outil de prévention.

Nous procédons 5 caméras qui seront orientées en priorité sur les matchs à risque en se basant sur les matchs allers.

Rappel important :

- Les joueuses et/ou joueurs s'opposants à cette initiative nationale ne **pourront pas participer** aux rencontres.
- La commission ne peut, **en aucun cas, communiquer les images**, ces images seront conservées 30 jours et seront utilisées aux besoins des commissions disciplines, appels ou judiciaire, si plaintes déposées par arbitres et/ou clubs.

Vous trouverez en annexe de ce Foot Savoie, sur le site internet du district ou en cliquant sur le lien ci-dessous, les éléments juridiques en cas de demande de caméra embarquée sur un match.

- [Divers documents à télécharger – DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL](#)



COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du mardi 7 avril 2026

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

Présents non élus : Magali BERLIOZ - Pierrette CATANIA – David CORMIER – Francis MOREL-BIRON

INFORMATION AUX CLUBS

Nous rappelons à tous les clubs que dans la mesure où la tablette est signée il y a un onglet où vous cliquez :

➤ Je déclare avoir pris connaissance.

Seuls les arbitres sont habilités à nous faire modifier les erreurs sur la tablette.

Les supporters ou spectateurs apportent leur soutien et leurs encouragements à leur équipe, sans agressivité, ni insultes à l'égard de leurs homologues adverses, pour que chacun puisse apprécier le spectacle en toute sérénité. L'attitude des spectateurs et supporters doit s'inscrire dans la convivialité et le bon état d'esprit.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Le Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

La Secrétaire de la Commission de Discipline,
Pierrette CATANIA



IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

POUR INFORMATION

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 7 avril 2026 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
06/04/2026	D1	Autres	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	29/03/2026	5 Matches Fermes	13/04/2026
06/04/2026	D1	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	29/03/2026	1 Match Ferme par révoc sursis	13/04/2026
06/04/2026	D1	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	29/03/2026	4 MF dont Auto	30/03/2026



Foot SAVOIE



PV N° 763 du 8 Avril 2026

06/04/2026	D3	Joueur	A.S. LA BRIDOIRE	29/03/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	13/04/2026
06/04/2026	D3	Joueur	C.A. YENNOIS	29/03/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	13/04/2026
06/04/2026	D1	Joueur	COGNIN SP.	29/03/2026	4 MF dont Auto + 1 match avec sursis	30/03/2026
06/04/2026	U20 DISTRICT	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	28/03/2026	3 MF dont Auto	29/03/2026
06/04/2026	U17 D1	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	28/03/2026	1 Match Ferme par révoc sursis	13/04/2026
06/04/2026	D4	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	28/03/2026	Auto suff pas rapport arbitre	29/03/2026
06/04/2026	U17 D3	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	28/03/2026	Auto suff pas rapport arbitre	29/03/2026
06/04/2026	D3	Joueur	F.C. ST BALDOPH	29/03/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	13/04/2026
06/04/2026	D3	Joueur	F.C. SUD LAC	29/03/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	13/04/2026
06/04/2026	D2	Joueur	FC DE HAUTE TARENDAISE	29/03/2026	Auto suffisant	30/03/2026
06/04/2026	D2	Joueur	FC DE HAUTE TARENDAISE	29/03/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	13/04/2026
06/04/2026	D4	Joueur	LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY	01/03/2026	5 MF + 1 match avec sursis	09/03/2026
06/04/2026	U17 D3	Joueur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	28/03/2026	5 MF dont Auto	29/03/2026
06/04/2026	U15 D1	Joueur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	29/03/2026	3 MF dont Auto	30/03/2026
06/04/2026	D2	Joueur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	29/03/2026	3 MF dont Auto	30/03/2026
06/04/2026	U17 D2	Joueur	U.S.C. AIGUEBELLE	28/03/2026	Auto suffisant	29/03/2026

ANNEXES

- Rencontres
- Amendes administratives
- Fiche récompense DISTRICT 2025/2026
- Campagne 2026 subventions ANS
- Caméra Embarquée
- Lutte contre les violences
- Formation Bénévoles PSA Savoie

